

Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 Septembre 2005

L'an deux mil cinq, le quinze septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2005

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Dominique ROLLAND.

Absent excusé : Jean-Louis CHOQUET (procuration à Marie-Louise CHRISTOPHEL), Gabriel COUTURIER (procuration à Armand DUMONT), Josette MOUSSY, Jacques PLUMEJEAUD,

Secrétaire de séance : Alain MONNOT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 21 Juillet 2005.

Le procès-verbal de la séance du 21 Juillet 2005 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Contrat de développement diversifié du pôle de moyenne montagne du Plateau des Petites Roches 2005-2014 – Engagement financier 2005

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2004, approuvant le projet de contrat d'objectif et autorisant celui-ci à le signer.

Il rappelle que ce contrat est signé pour une durée de 10 ans, définissant ainsi des objectifs sur ce terme. Un programme d'actions pour la période 2005-2009 d'un montant global sur le plateau de 1.860.100,00€ HT y est aussi défini (sachant qu'une 2nd tranche quinquennale pourra être déterminée).

Il est maintenant nécessaire pour les signataires du contrat de prendre l'engagement financier correspondant à la réalisation des actions prévues pour 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'engager les financements nécessaires à la réalisation des actions 2005, soit pour la commune de Saint Hilaire du Touvet, budget Régie des Remontées Mécaniques, un montant de travaux qui s'élève à 460.000,00€HT concernant l'action "Salle hors sacs et garage dameuse".

Ø **Demande de remise gracieuse sur facturation d'eau**

Monsieur le Maire donne lecture d'une réclamation faite par M. Archange COCUZZA, concernant sa consommation d'eau de 2004-2005, soit 1.299m³. Il a constaté que la purge du robinet d'arrêt était ouverte, et ce malgré des vérifications régulières. Il demande à être dégrevé de la surconsommation.

Compte tenu de la délibération du 10/09/1997 définissant les modalités de calcul à appliquer dans ce cas (consommation de l'année précédente + 10% du surplus constaté), de la consommation facturée à M. Archange COCUZZA en 2003-2004 de 94m³ et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dégrever M. Archange COCUZZA jusqu'à une consommation de 215 m³ (94 + (1299-94)x10%).

Le Conseil tient à rappeler à chacun qu'il est nécessaire de surveiller sa consommation de manière régulière et ce afin de limiter le volume des fuites. De même, cette surveillance permet de constater d'éventuelles fuites avant compteur qu'il faut signaler rapidement aux services municipaux.

Dans les deux cas, fuites avant ou après compteur, leur signalement est primordial car les m³ d'eau perdus représentent une charge pour la commune puisqu'elle en assure en amont le traitement.

Ø **Acceptation d'un don**

Monsieur le Maire expose que M. FAURE Didier souhaite faire un don à la commune de 5.640,60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce don et autorise donc le Maire à procéder à son encaissement comptable sur le budget communal 2005.

Ø **Tarifs des Gîtes Communaux saisons 2006/2007**

Monsieur le Maire propose une augmentation d'environ 2% (sauf tarif nuit hors vacances scolaires gîte d'étape)

(NB : saison = du 1^{er} octobre N au 30 septembre N+1)

Locations	Pour info Tarifs 2005-2006	Tarifs 2006-2007
Gîtes familiaux – 6 places (Les Rûches et Bois Bossu)		
Ø Location vacances de <i>Noël et Jour de L'an</i>	308€/semaine	314€/semaine
Ø Location vacances de <i>Février</i>	376€/semaine	383€/semaine
Ø Location vacances de <i>Pâques</i>	255€/semaine	260€/semaine

Ø Location vacances d' <i>été</i> (Juillet et Août)	334€/semaine	340€/semaine
Ø Location <i>hors vacances scolaires et vacances de Toussaint</i>	228€/semaine	232€/semaine
Ø Location week-end <i>pendant les vacances scolaires</i> (hors Toussaint)	138€/semaine	140€/semaine
Ø Location week-end <i>hors vacances scolaires et vacances de Toussaint</i>	111€/week-end	113€/week-end

Gîtes d'étape – 10 places (Gélinottes et Pierre Dorée)		
Ø Location du gîte entier – <i>pendant les vacances scolaires</i>	72€/jour	73€/jour
Ø Location du gîte entier – <i>hors vacances scolaires</i>	43€/jour	55€/jour
Ø Location du gîte entier – <i>pour un week-end</i> (pendant et/ou hors vacances scolaires)	140€	143€
Caution (quelle que soit la durée du séjour)	200€	200€
Électricité (consommation)	0.13€/kw/heure	0.13€/kw/heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs de location des gîtes 2006/2007 ci-dessus.

Un point sur la gestion des gîtes et les éventuels achats de petits matériels sera prochainement fait avec le gestionnaire.

Ø **Tarifs déneigements des voies privées saison 2005/2006**

Monsieur le Maire propose une augmentation d'environ 2%.

A savoir :

Longueur de la voie privée (en mètre)	Pour info Tarifs 2004/2005	Tarifs 2005/2006
Jusqu'à 10m	44€	46€
>10m et jusqu'à 20m	78€	80€
>20m et jusqu'à 50m	156€	160€
>50m et jusqu'à 100m	260€	264€
>100m et jusqu'à 200m	436€	444€
>200m et jusqu'à 400m	874€	890€
Plus de 400m	1748€	1782€

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande à ce que la voie donnant accès au Centre de Secours ainsi que le parking soient **dégagés en priorité**. En effet, en cas de forte chute de neige, l'absence de déneigement de cette voie d'accès pourrait retarder voir compromettre l'intervention des sapeurs pompiers.

De plus, il informe l'assemblée de la réponse du SDIS quant à sa participation à ce service. Celui-ci considère qu'il appartient à la commune de permettre l'intervention du service public de secours et refuse donc de conventionner avec la mairie et de payer la redevance correspondante.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de déneigement des voies privées conformément aux propositions du Maire ci-dessus et valide les prescriptions concernant le Centre de Secours.

Ø **Frais de déplacements des élus**

Monsieur le Maire expose qu'un certain nombre de déplacements ont, ou vont exiger l'engagement de frais de transport et d'hébergement.

Ces déplacements sont au nombre de trois :

- Journée des Funiculaires au Mont d'or – Septembre 2005
- Journée des Parcs Naturels Régionaux – Automne 2005
- Congrès des Maires à Paris – Novembre 2005

Il demande à ce que l'inscription à ces rencontres lorsqu'elles sont payantes, le transport et l'hébergement soient pris en charge par la commune ou la régie des remontées mécanique selon le cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- P rembourser sur le budget Régie des Remontées Mécaniques, l'ensemble des frais de transport et d'hébergement de Monsieur le Président de la Régie pour se rendre la Journée des Funiculaire au Mont d'Or
- P rembourser sur le budget Communal, l'ensemble des frais de transport et d'hébergement de Monsieur le Maire pour se rendre à la Journée des Parcs Naturels Régionaux,
- P prendre en charge sur le budget communal, les frais d'inscription au Congrès des Maires de Monsieur le Maire et des Adjoints qui s'y rendront,
- P rembourser sur le budget Communal, l'ensemble des frais de transport et d'hébergement de Monsieur le Maire et des Adjoints dans le cadre du Congrès des Maires,

III) Travaux

Ø **Convention France Télécom enfouissement réseaux aux Eyrauds**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'ER et de construction de la salle hors sacs, il serait judicieux de profiter des tranchées ouvertes pour enfouir le réseau télécom situé aux Eyrauds.

Il présente donc une convention proposée par France Télécom pour la réalisation de cet enfouissement, où ils s'engagent à prendre en charge les frais liés au câblage du réseau télécom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention d'enfouissement de réseaux aux Eyrauds avec France Télécom.

Ø Sécurité aux abords des écoles

Monsieur le Maire présente le projet définitif réalisé par la DDE suite aux diverses rencontres. Il reprend le principe de la séparation du CD30 et du trottoir par une bande végétalisée. L'estimatif présenté par la DDE s'élève à 57.822,50€HT.

Si le projet convient aux élus, les étapes suivantes consistent en sa validation par le conseil, à demander une subvention au Conseil Général pour ces travaux de sécurité, ainsi qu'à autoriser le Maire à consulter les entreprises et à lancer les travaux si le Conseil Général donne son accord pour anticiper ceux-ci avant octroi de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- P** De valider le projet présenté pour la sécurisation des abords des écoles pour un montant estimé de 57.822,50€HT,
- P** D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour ces travaux de sécurité,
- P** De demander une autorisation de commencement de travaux anticipée au Conseil Général,
- P** Dès que cette autorisation sera obtenue, d'autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises, à réaliser le choix de celle-ci et à commander les travaux.

Ø Maîtrise d'œuvre aménagement du camping

Monsieur le Maire expose que suite à l'appel d'offre en procédure adaptée, 6 cabinets ont présenté une offre pour la maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement du camping.

Il rappelle que ce projet consiste à faire évoluer le camping actuellement classé 1 étoile avec 40 emplacements à un camping classé 2 étoiles avec 80 emplacements et entre 3 et 5 HLL (Habitations Légères de Loisirs) – 36m², plus une véranda. Une partie des HLL devrait être de tourisme adapté (c'est-à-dire accessible aux personnes handicapées).

Les subventions espérées sont :

- P** 30% du Conseil Général
 - P** 10% Bonification Pays Grésivaudan plafonné à 90.000€/ projet
 - P** 10% Bonification Pays - Tourisme Adapté
 - P** Bonification énergies renouvelables
- soit au total entre 50 et 60% de subventions.

Les taux de rémunération des maîtres d'œuvre oscillent entre 6.8% et 12% selon les offres et le type de prestations.

Les offres seront étudiées samedi matin par le Maire, Jean-Louis CHOQUET et les élus intéressés par le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à choisir parmi les offres reçues le Maître d'œuvre pour le projet d'aménagement du camping.

Ø Point sur les travaux

⇒ Salle hors sacs

- P Bâtiment hors d'eau. Charpente magnifique. Les élus sont invités à aller la voir.
- P Vendredi 16/9/05 : RDC clos
- P Courant semaine du 19/9/05 : 1^{er} étage clos
- P Budget prévisionnel tenu hormis la destruction d'un rocher lors du terrassement : 3000€HT à prévoir
- P Façade en béton brute sur le RDC. Un bardage pourra être ajouté si cela est nécessaire esthétiquement.
- P Réception prévue avant la saison 2005-2006

⇒ Carrefour des Margains

- P Les enrobés sur la place sont terminés ce jour,
- P Les enrobés allant du pont avant l'entrée de St Hilaire (coté Saint Pancrasse) à après le carrefour des Margains devraient être réalisés lundi et mardi si la météo le permet,
- P Fin des travaux : fin octobre
- P Les travaux suscitent beaucoup de questions notamment sur le déneigement et la circulation.
Certes il y a une perte de visibilité, certes le déneigement sera un peu moins aisé qu'avant les aménagements.
Mais d'une part la place (dont les 1000m² supplémentaires derrière l'abri poubelles) permettra toujours le stockage de la neige et sans doute dans de meilleures conditions, d'autre part, l'objectif du projet était de sécuriser le carrefour en obligeant les automobilistes à ralentir. Or les moyens d'y parvenir sont de réduire les voies de circulation, de réduire la visibilité et de créer une chicane, ce que comporte le projet en cours de réalisation.

⇒ Couchant

- P En bonne voie puisque après la pose des menuiseries et des volets, la toiture est terminée.
- P L'isolation extérieure est commencée.
- P La mise aux normes électriques suivra prochainement.

IV) Personnel

Ø Médecine professionnelle – Modification de la convention

Monsieur le Maire rappelle que c'est le service Médecine Professionnel du Centre de Gestion (CDG) de l'Isère qui assure le suivi médical des agents de la collectivité.

Le CDG a décidé d'augmenter sa cotisation basées sur la masse salariale de 0.35% à 0.45%, à compter du 1^{er} septembre 2005. Il présente alors une nouvelle convention qu'il est

nécessaire de signer pour renouveler l'adhésion au service qui reste, malgré l'augmentation, compétitif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention avec le service Médecine Professionnel du CDG de l'Isère et accepte par voie de conséquence l'augmentation de la cotisation à ce service, à 0.45% de la masse salariale.

Ø Prime exceptionnelle aux agents des Remontées Mécaniques

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 mai dernier par laquelle une prime exceptionnelle a été accordée aux agents permanents et certains agents saisonniers qui ont fait preuve d'une implication notable.

Or, un saisonnier, à savoir M. PETITPREZ Frédéric a été oublié lors de la préparation de la proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer à l'agent saisonnier PETITPREZ Frédéric une prime exceptionnelle de 280€ brut et ce pour l'exercice 2005.

Ø Régime indemnitaire des agents en maladie

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 mars dernier supprimant le régime indemnitaire (hors 13^{ème} mois) des agents en maladie.

Après relecture la formulation utilisée lors de la rédaction de cette délibération présente des ambiguïtés qu'il est nécessaire de supprimer en votant une nouvelle délibération reformulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le régime indemnitaire (hors 13^{ème} mois) ne sera plus versé aux agents en position de congés maladie de tout types, dès lors que le nombre de jours d'arrêt de travail dépasse 90 jours sur une année glissante.

Ceci implique la reprise du versement du régime indemnitaire dès que l'agent retrouve sa position d'activité à la fin de son congés maladie, et ce même si la reprise se fait de manière aménagée (exemple mi-temps thérapeutique).

Cette décision entrera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2005.

V) Administration Générale

Ø Fondation du Patrimoine

Monsieur le Président expose que l'Association des Ruisseaux a reçu une subvention pour la réalisation de travaux de rénovation de l'accès au Moulin de Porte Traîne de la part de la Fondation du Patrimoine. Cette Fondation a pour vocation d'aider les projets de préservation ou de rénovation du patrimoine.

Elle vie des subventions que les collectivités locales lui accordent et de l'effet de levier qu'elles produisent sur les subventions de l'État qu'ils reçoivent (1€ venant des collectivités entraîne x €venant de l'État).

Elle sollicite donc une participation de 100€ minimum, compte tenu de la strate démographique de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pour principe de ne pas accorder de subventions aux entités extérieures au plateau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accéder à cette demande.

Ø **Transferts de compétences à la CCPPR**

Monsieur le Maire expose que la CCPPR a décidé, lors de sa séance de lundi dernier, de faire apparaître dans ses statuts 3 autres compétences:

P la compétence "Petite Enfance 3-4 ans (hors enfants scolarisés)" :

La CCPPR détient la compétence Petite Enfance 0-3ans dans le cadre notamment du projet de MPE. Or, il s'avère que l'arrêt de la compétence à 3ans, initialement décidée pour ne pas empiéter sur la compétence scolaire dévolue au SISCO (pour Saint Bernard et Saint Hilaire) et à la Mairie de Saint Pancrasse, pose un problème pour certains cas d'enfants.

En effet, les enfants qui n'ont pas 3 ans révolus en septembre, lors des rentrées scolaires, peuvent ne pas être acceptés en maternelle si les effectifs sont trop importants, ce qui implique que ces enfants, arrivant à l'âge de 3ans en cours d'année scolaire se retrouveraient exclus de la MPE à la date d'anniversaire et toujours non accepté à l'école.

Pour solutionner ce problème, il est proposé de transférer la compétence **Petite Enfance 3-4 ans (hors enfants scolarisés)**.

P la compétence "Sentier Tour de Pays et Sentiers labellisés PDIPR" :

La gestion du sentier Tour de Pays du Plateau des Petites Roches était actuellement exercée dans le cadre de la compétence tourisme dévolue à la CCPPR. Il semblerait opportun de spécifier celle-ci dans les statuts en tant que telle en y ajoutant les sentiers labellisés PDIPR. La gestion des autres types de sentiers restant à la charge des communes.

P la compétence "Informatisation et numérisation des cadastres, réseaux et POS ou PLU des communes membres" :

Dans le cadre de la numérisation du cadastre des communes et des réseaux, il est nécessaire que ces compétences apparaissent clairement au sein des statuts.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer les compétences suivantes à la CCPPR :

P "Sentier Tour de Pays et Sentiers labellisés PDIPR"

P "Petite Enfance 3-4 ans (hors enfants scolarisés)"

P "Informatisation et numérisation des cadastres, réseaux et POS ou PLU des communes membres "

VI) Questions diverses

Ø **SIVOL (Syndicat Intercommunal de Vol Libre)**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Bruno CAZZARO et Mme Josette MOUSSY demande à être remplacés en tant que délégués du SIVOL.

Madame Anne BLONDEAU et Monsieur Alain MONNOT se portent candidats

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Madame Anne BLONDEAU et Monsieur Alain MONNOT délégués au SIVOL.

La liste des délégués de Saint Hilaire est donc à ce jour

- Anne BLONDEAU
- Pierre BOISSELIER
- Jean-Louis CHOQUET
- Alain MONNOT
- Dominique ROLLAND

Le Maire rappelle que la COSI souhaiterait voir la CCPPR et elle se rapprocher et se substituer aux communes de Lumbin et Saint Hilaire membre du SIVOL. Une réunion sera prochainement organisée pour discuter de cette éventualité.

Ø Chapelle des Dioux

Monsieur et Madame LAFONTAN remercie chaleureusement la commune de l'aide financière accordée pour la rénovation de la chapelle des Dioux.

Ø Interdiction de stationnement sur les plateformes de retournement

Monsieur le Maire rappelle les débats de la dernière séance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, qu'après étude concernant l'aire des Pelloux, l'interdiction de stationner n'est pas nécessaire. Toutefois, l'étude des autres sites sera faite au besoin et pourra donner lieu à établissement d'une interdiction.

Ø Réunion sécurité CD30

Samedi 15 Octobre de 9h00 à 10h00

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 20 Octobre 2005 à 20h30.***

La séance est levée à 22h00.